

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION EN LIGNE DU CONTRAT PEPS INDIVIDUEL 2 (Version 01.16)

L'internaute est ci-après dénommé le « client » en phase de souscription et l'« adhérent » à compter de l'émission par Malakoff Médéric Mutuelle de son Certificat d'adhésion.

PRÉAMBULE

Toute adhésion en ligne d'un Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 sur le site Internet www.malakoffmederic.com entraîne l'adhésion pleine et entière de l'adhérent aux présentes Conditions générales de souscription en ligne, sans exception ni réserve.

Le présent document s'ajoute aux Conditions générales d'assurance du Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 pour constituer les Conditions générales de souscription en ligne du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2 (disponible sur le site www.malakoffmederic.com).

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des Conditions générales d'assurance du Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 et en accepter les dispositions.

L'Association de Moyens L'Association de Moyens Assurances (l'intermédiaire en assurances) se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions générales de souscription en ligne. En cas de modification, il sera appliqué les Conditions générales d'adhésion en ligne en vigueur au jour de la demande d'adhésion. Seule Malakoff Médéric Mutuelle (l'organisme assureur) peut procéder aux modifications des Conditions générales d'assurance du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2.

L'OFFRE MALAKOFFMEDERIC.COM EN SANTÉ

L'Association de Moyens Assurances, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est au 21 rue Laffitte 75317 Paris cedex 09, inscrite à l'Orias sous le numéro 16000160 et dont le numéro de Siret est le 812 986 289 00013, propose sur le site www.malakoffmederic.com l'adhésion en ligne d'un Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2.

Ce contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 est assuré par Malakoff Médéric Mutuelle, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège social est à Paris – 21 rue Laffitte, inscrite au registre national des Mutuelles sous le numéro 784 718 256.

L'Association de Moyens Assurances et Malakoff Médéric Mutuelle sont toutes deux contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) située 61, rue Taitbout – 75436 Paris cedex 9.

Certaines formules ou options du Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 peuvent ne pas être disponibles en ligne. Le client souhaitant en bénéficier est invité à contacter l'Association de Moyens Assurances par les moyens de contact mis à sa disposition sur le site.

Le montant de la cotisation est exprimé en euros et est fonction des différents choix effectués par le client.

Toutes les informations tarifaires et contractuelles sont proposées à chaque étape de souscription garantissant au client une parfaite connaissance des caractéristiques essentielles du Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 avant sa demande d'adhésion en ligne.

Un numéro de téléphone, le 0 800 00 27 27, est mis à la disposition des internautes pour obtenir tout éclaircissement. L'appel et le service sont gratuits.

La date d'effet du contrat définie selon les règles exposées dans les Conditions générales d'assurance du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2 est choisie en ligne par le client. Un délai minimum de 48 heures est exigé entre la demande d'adhésion et la prise d'effet du contrat fixée au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant. À défaut, la demande d'adhésion ne pourra être prise en compte que le 1^{er} jour du mois M+2.

GARANTIES ET SERVICES ANNEXES

Certaines formules ou options du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2 peuvent comporter des garanties ou services annexes, notamment des garanties d'assistance proposées par un assureur tiers à Malakoff Médéric Mutuelle. Le client est invité à se reporter aux conditions contractuelles d'assurance (Conditions générales d'assurance du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2) pour en prendre connaissance.

OFFRES PROMOTIONNELLES

L'Association de Moyens Assurances et Malakoff Médéric Mutuelle se réservent la faculté de présenter périodiquement des offres promotionnelles sur le site.

LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

Pour établir son devis en ligne, le client :

- Définit son profil,
- Sélectionne le niveau de garanties souhaitées,
- Choisit sa date d'effet,
- Visualise les exemples de prestations puis le détail des garanties,
- Choisit sa formule.

Pour commencer la souscription, le client doit ensuite :

- Enregistrer ses informations personnelles pour l'envoi du devis,
- Valider les informations saisies et son choix de formule

La phase de souscription en ligne suit le processus ci-après :

- Saisir les informations demandées pour chaque bénéficiaire,
- Renseigner ses coordonnées,
- Choisir le mode de règlement pour le paiement du premier appel de cotisation,
 - o Choix 1 : prélèvement bancaire
 - o Choix 2 : carte bancaire
- Renseigner les coordonnées bancaires pour le versement des prestations du contrat et le prélèvement automatique des cotisations à partir de la première ou de la seconde échéance, en fonction du mode de règlement choisi pour le paiement de la première cotisation,
- Contrôler les informations saisies et restituées à l'écran,

- Confirmer l'acceptation des Conditions générales de souscription en ligne ainsi que des conditions contractuelles d'assurance (Conditions générales d'assurance du Contrat PEPS INDIVIDUEL 2),
- Valider l'ensemble des informations de la demande d'adhésion et du mandat de prélèvement,
- Le cas échéant (choix 2), payer en ligne la première cotisation par carte bancaire,
- Signer en ligne la demande d'adhésion.

À l'issue de cette étape, la souscription en ligne est terminée et la demande d'adhésion est signée électroniquement.

L'adhérent déclare fournir des informations sincères et à sa connaissance, exactes, lors de la demande d'établissement des documents contractuels. Aucune pièce justificative n'est réclamée lors de la demande d'adhésion exception faite pour les assurés relevant du régime Alsace - Moselle, pour lesquels une photocopie de leur attestation Carte Vitale leur sera demandée.

Le Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 est réputé être formé dès émission par Malakoff Médéric Mutuelle du Certificat d'adhésion. Des contrôles pourront être effectués à posteriori pour vérifier les informations fournies, les droits des assurés ainsi que la conformité à la législation anti-blanchiment.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La signature électronique sécurisée est assurée par notre partenaire Keynectis, premier opérateur en France et référencé PSCE QUALIFIE (Prestataire de Service de Certification Electronique Qualifié). Le processus de signature est entièrement sécurisé et garantit l'intégrité des informations de souscription renseignées en ligne par le client.

DROIT DE RENONCIATION

Les conditions dans lesquelles l'adhérent peut renoncer à sa demande d'adhésion sont stipulées dans les Conditions générales d'assurance du Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2.

Il est rappelé que Malakoff Médéric a choisi de porter le délai de renonciation à 30 jours à compter de la date d'effet du contrat (soit bien au-delà des dispositions légales qui prévoient un délai de 14 jours à compter de la demande d'adhésion).

LA SÉCURITÉ

Sécurité des informations personnelles : Les informations collectées dans le cadre de la souscription en ligne au Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2 sont confidentielles. Tous les moyens de sécurité nécessaires ont été mis en place par Malakoff Médéric (cryptage des données, conditions d'accès sécurisées) comme l'attestent la mention https dans la barre d'adresse du navigateur et le cadenas en icône.

Sécurité des moyens de paiement :

Lors de la saisie des coordonnées bancaires en ligne, les moyens de sécurité précédemment exposés s'appliquent.

Si l'adhérent a choisi de payer sa première cotisation par carte bancaire en ligne, le paiement s'effectue sur le serveur bancaire de notre partenaire BNPP merc@net. De ce fait, aucune information bancaire personnelle ne transite sur le site www.malakoffmederic.com : les données de paiement sont directement exploitées par la banque, avec un protocole entièrement sécurisé dans le respect des réglementations nationale et internationale.

DROIT DE COMMUNICATION ET DE RECTIFICATION

Les informations collectées par Malakoff Médéric Mutuelle seront utilisées pour le suivi du dossier et l'envoi de documents concernant le Contrat frais de santé PEPS INDIVIDUEL 2.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'adhérent peut demander la communication, la rectification et, le cas échéant, la suppression de toute information le concernant qui figurerait dans tout fichier à l'usage de l'assureur, de ses réassureurs et mandataires. Sauf opposition écrite de sa part, ces informations peuvent être communiquées aux organismes d'assurance du groupe Malakoff Médéric ainsi qu'à leurs filiales et partenaires aux fins de vous informer de leur offre de produits et services.

Le droit d'accès, de rectification et d'opposition peut être exercé auprès de sgil.assurance@malakoffmederic.com ou Malakoff Médéric – Pôle Informatique et Libertés – 21 rue Laffitte – 75317 Paris cedex 9. Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel. Pour plus d'information : www.bloctel.gouv.fr

ARCHIVAGE DU CONTRAT

Sauf preuve contraire, les registres informatiques, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications et des souscriptions en ligne ainsi que du mandat de prélèvement. Nous procédons à un archivage des demandes d'adhésion et des contrats sur un support fiable et durable, pouvant être juridiquement produit à titre de preuve. L'adhérent peut y avoir accès sur simple demande.

ACCÈS AU SITE

L'internaute conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à Internet et au site www.malakoffmederic.com.

LANGUE ET LOI APPLICABLE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et sont soumises au droit français.